

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

6 mai 2024

**Affichée le :**

6 mai 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 14

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 3

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Géraldine FRANTZ, M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN. Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à Mme Géraldine FRANTZ.

**Absents excusés :**

M. Antoine PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents non excusés :**

Mme Angélique MAIRE, M. Philippe MERCIER.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 15 mai 2024**

**Publiée le 15 mai 2024**

**DELIBERATION N° 2024.26**

**Aménagement de sécurité de la RD 464. Autorisation de déposer les  
dossiers de demandes de subventions et de lancer la consultation de  
travaux**

Monsieur le Maire rappelle :

- La délibération n°2023.56 du 13 novembre 2023 par laquelle le conseil municipal a retenu le cabinet Bureau du Paysage pour assurer la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement de sécurité de la RD 464 pour un montant de 11 000 € HT + 300 € HT de prestations supplémentaires PSE1 + PSE2,
- La délibération n°2024.33 du 15 avril 2024 par laquelle le conseil municipal a validé le projet remis par Bureau du Paysage à son stade AVP.

Dans le cadre de cette opération, Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subventions et de lancer la consultation de travaux.

Il explique que la collectivité peut prétendre à des aides financières de l'Etat au titre de la D.E.T.R., du Département dans le cadre du programme C@P 25, au titre des amendes de police et de l'OPSA.

A la phase AVP, le montant des travaux et études s'élève à 316 692.50 € HT.

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 15/05/2024**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20240513-2024\_26-DE

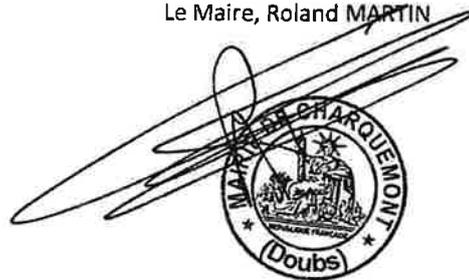
Cet exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite pour ce projet les aides financières de l'Etat au titre de la D.E.T.R. et du Département dans le cadre du programme C@P 25 ainsi qu'au titre des amendes de police et de l'OPSA, aux taux les plus élevés.
- Dit que le financement pourrait être le suivant :

<b>Montant des travaux HT + Etude</b>	<b>316 692.50 €</b>
<b>Subvention P@C 25</b> Base de travaux retenus : 95 165.00 € HT Aide plafonnée à 200 000.00 € au taux de subvention de 30 %	28 549.50 €
<b>Subventions au titre des Amendes de police – Aménagement de sécurité</b> Base de travaux retenus : 44 316.00 € HT Taux de subvention escompté de 30 %	11 079.00 €
<b>Subvention OPSA</b> Base de travaux retenus : 130 856.50 € HT Taux de subvention escompté de 100 %	130 856.50 €
<b>Subvention DETR</b> Base de travaux retenus : 157 125.00 € HT Taux de subvention escompté de 25 % Base étude retenue : 11 300.00 € HT Taux de subvention escompté : 49.61%	39 281.25 € 5 605.93 €
<b>Financement communal</b>	101 320.32 €

- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux dès à présent.
- S'engage à réaliser les travaux à compter des notifications de décisions attributives de subventions.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation de travaux.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2024

Application agréée E-levapite.com

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
6 mai 2024

**Affichée le :**  
6 mai 2024

**Nombre de conseillers municipaux :**  
En exercice : 21  
Présents : 14  
Absents : 7  
Ayant donné pouvoir : 3

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Géraldine FRANTZ, M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN. Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à Mme Géraldine FRANTZ.

**Absents excusés :**

M. Antoine PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents non excusés :**

Mme Angélique MAIRE, M. Philippe MERCIER.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 16 mai 2024**

**Publiée le 16 mai 2024**

**DELIBERATION N° 2024.27**

**Projet de réhabilitation des locaux de la Mairie et du bâtiment sis 2  
Place de l'Hôtel de Ville. Validation de la phase optionnelle n°2 de la  
mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorisation de lancer la  
consultation de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023.71 par laquelle le conseil municipal a autorisé le maire à signer le devis avec EBOCONSULT pour assurer les missions suivantes :

- Tranche ferme (établissement de l'étude de faisabilité) pour un montant de 13 200 € HT ;
- Tranche optionnelle 1 (établissement du programme) pour un montant de 6 930.00 € HT.

Au vu de l'avancement de l'étude, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis relatif à la tranche optionnelle 2 pour la mise en place de l'équipe de maîtrise d'oeuvre, contrôleur technique et coordonnateur SPS, et accompagnement durant la première phase du projet jusqu'à la phase APD pour un montant de 19 470.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le recours à un maître d'oeuvre.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Roland MARTIN



**REÇU EN PREFECTURE  
le 16/05/2024**

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

6 mai 2024

**Affichée le :**

6 mai 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 14

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 3

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Géraldine FRANTZ, M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN. Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à Mme Géraldine FRANTZ.

**Absents excusés :**

M. Antoine PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN.

**Absents non excusés :**

Mme Angélique MAIRE, M. Philippe MERCIER.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 23 mai 2024**

**Publiée le 23 mai 2024**

**DELIBERATION N° 2024.28**

**Demande de subvention au titre du volet Renouveau forestier de  
France 2030**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

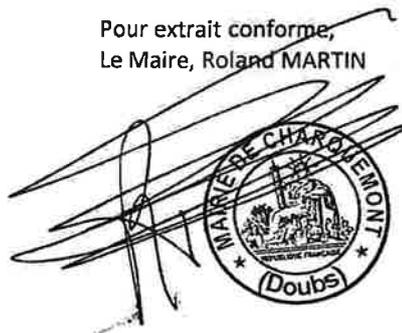
- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la Mise en œuvre du volet Renouveau Forestier de France 2030, destinée à financer l'opération suivante :
  - Reboisement de 4.23 ha de peuplements sinistrés par le scolyte par la mise en place notamment de plants de Douglas, Pins Sylvestre, de Pommiers, de Pins Laricio de Corse, d'érables champêtre, les plants traités TRICO (répulsif à gibier) en pépinière.
    - Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,
    - Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales (à préciser).
  - Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté de prorogation collective en date du 12 janvier 2024.
  - Le montant estimatif des travaux nécessaires au projet s'élève à ..... 49 773€ HT (A) (Montant estimatif établi par l'ONF, sur la base de tarifs 2024)
  - Le montant éligible du projet s'élève à ..... 27 909€ HT (B) (Montant calculé par application des barèmes en vigueur pour France 2030)

**REÇU EN PREFECTURE  
le 23/05/2024**

Application agréée E-legalite.com

- Le montant de la subvention sollicitée s'élève à .....22 327€ (C)
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Subvention sollicitée..... 22 327 €
  - Autofinancement estimatif [(A)-(C)] : ..... 27 446€
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté ministériel et par catégorie de dépenses. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80% du montant éligible des travaux (calculé sur la base des barèmes « France 2030 »).
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet avant le 31 juillet 2028 (travaux réalisés et dépenses acquittées) ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-2024.0513-2024\_23-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

6 mai 2024

**Affichée le :**

6 mai 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 3

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Géraldine FRANTZ, M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN. Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à Mme Géraldine FRANTZ.

**Absent excusé :**

M. Antoine PETIT.

**Absents non excusés :**

Mme Angélique MAIRE, M. Philippe MERCIER.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 15 mai 2024**

**Publiée le 15 mai 2024**

**DELIBERATION N° 2024.29**

**Convention pour la visite annuelle des prises incendie avec Véolia-  
Eau 2024-2028**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Véolia Eau jusqu'au 30 juin 2028 pour :

- La visite annuelle des 79 prises incendie municipales placées sur la voie publique (poteaux et bouches) raccordées au réseau d'eau potable,
- Le contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression des prises d'incendie,
- Les opérations de graissage, remplacement des chaînettes et bouchons lors des visites annuelles,
- L'établissement d'un compte-rendu de visite,
- L'établissement d'un devis chiffré de travaux de remise en état.

En contrepartie des prestations fournies la Collectivité versera au prestataire, après réalisation des prestations, une rémunération de 31.00 € par prise incendie, hors taxe et redevances, révisable selon les conditions fixées à la convention.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/05/2024

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE DE  
CHARQUEMONT

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

6 mai 2024

**Affichée le :**

6 mai 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 3

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Géraldine FRANTZ, M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN. Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à Mme Géraldine FRANTZ.

**Absent excusé :**

M. Antoine PETIT.

**Absents non excusés :**

Mme Angélique MAIRE, M. Philippe MERCIER.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 15 mai 2024**

**Publiée le 15 mai 2024**

**DELIBERATION N° 2024.30**

**RGPD – Délégué à la protection des données. Avenant n°1 à la  
convention pour la réalisation de missions optionnelles proposées  
par l'Ad@t**

Monsieur le Maire rappelle que vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 donnant obligation aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données, et de respecter le dit règlement, le conseil municipal, par délibération n°25/2018, a décidé d'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé et a désigné l'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données.

Monsieur le Maire précise que conformément au compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AD@T du 12 mars 2024, il est proposé aux collectivités qui ont déjà signé la convention initiale et souhaitant continuer à bénéficier d'un délégué à la protection des données mutualisé, de signer un avenant intégrant les nouvelles prestations proposées dans le cadre de l'abonnement annuel :

- Veille juridique, accès à la base documentaire
- Animation de session de sensibilisation en visio

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2024

Application agréée E-legalite.com

- Mise à disposition d'un logiciel pour gérer de façon interactive avec le DPO la mise en conformité et le suivi du plan d'actions pour améliorer la sécurité des données
- Accompagnement à distance pour la mise à jour des registres des traitements, les demandes d'accès aux droits et les violations de données.

En cas de besoin spécifique, des prestations à la carte sur devis pourront venir compléter ces prestations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention RGPD pour la réalisation de missions optionnelles proposées par l'Ad@t.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-2125 01274-2024 0513-2024\_30-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

6 mai 2024

**Affichée le :**

6 mai 2024

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 15

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 3

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire, Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, M. Pascal RENAUD, adjoints.

Mme Géraldine FRANTZ, M. François JACQUOT, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, Mme Françoise VUILLEMIN, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN. Mme Béatrice KOLODJIEJ qui donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à Mme Géraldine FRANTZ.

**Absent excusé :**

M. Antoine PETIT.

**Absents non excusés :**

Mme Angélique MAIRE, M. Philippe MERCIER.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 15 mai 2024**

**Publiée le 15 mai 2024**

**DELIBERATION N° 2024.31**

**Subvention exceptionnelle à l'association « Jeanne d'Arc »**

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 256 € à l'association Jeanne d'Arc pour aider à financer l'acquisition d'une piste gonflable et d'un nouveau tremplin.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



**REÇU EN PREFECTURE**

**le 15/05/2024**

Application agréée E-legalite.com